

Juillet 2014

Le mot du Maire

Communiquer est pour moi primordial. Ce bulletin est fait pour vous informer de nos actions, de notre ressenti, de notre volonté. Il est l'émanation de la commission bulletin. Être proche de la population est pour nous fondamental. Mmes Mado Grasset (2ème adjointe) et Valérie Mallemanche (4ème adjointe) sont d'ailleurs à votre écoute sur le plan social.

L'impression d'être monté dans un TGV lancé à toute vitesse, c'est ce que l'ensemble du Conseil Municipal a ressenti au cours de ces 100 premiers jours du mandat que vous nous avez confié le 4 avril dernier.

Le premier point sur lequel nous avons dû nous pencher a été l'élaboration du budget 2014 dont vous trouverez dans ce bulletin les principales lignes. Je salue ici le travail réalisé par nos deux secrétaires.

Puis nous avons dû intégrer le problème du contrôle des assainissements non collectifs dans le cadre du Contrat du bassin versant de la Doue porté par le SIDE.

La fin des travaux intérieurs de la nouvelle mairie a grandement occupé les Conseillers de la Commission travaux. Mrs Métifeu, Roumat et Pellevoisin ont suivi le chantier tous les mercredis avec les compétences qu'on leur connaît. Tout n'est pas encore terminé : l'aménagement extérieur, la mise en place des mâts pour les drapeaux pour remplacer le pavoisement provisoire du 14 juillet réalisé par les agents de la commune, les

panneaux d'informations, sont en cours de réalisation. Néanmoins, nous avons transféré nos bureaux dans les nouveaux locaux en essayant de perturber le moins possible la population. Seul le transfert de la poste a été retardé d'une journée à cause d'un problème technique.

La mise en marche de la Communauté de Communes du haut Périgord issue de la fusion au 1er janvier 2014 de la Communauté des Villages du Haut Périgord et de la Communauté Périgord Vert Granitique a été aussi un point non négligeable ainsi que la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme implique une redistribution des emplois du temps du personnel communal affecté à l'école, ce dont est plus particulièrement chargé M Bernard Bazinet, 1er adjoint et la commission scolaire.

Comme je l'avais souligné lors de mon discours du 10 mai, la voirie sera notre préoccupation principale des mois qui suivent afin de ne pas perdre les subventions du département pour les années 2012 et 2013 dans le cadre du con-

trat d'objectifs 2011/2014. Ce projet est plus particulièrement porté par M Laurent Pialhoux, 3ème adjoint.

Je veux ici remercier l'ensemble du personnel communal et intercommunal ainsi que les Conseillers pour leur investissement tant au niveau associatif que municipal où chacun fait son possible pour participer aux travaux que ce soit en commissions ou en réunions plénières au cours desquelles chacun s'exprime sereinement.

Qu'il en soit ainsi longtemps !

Pierre Peyrazat



SOMMAIRE :

Page 1 : le mot du maire

Page 2 : budget 2014

Pages 3 et 4 : Commissions communales et délégués syndicaux

Page 5 : Du côté de l'école

Page 6 : programme voirie et nouvelle mairie

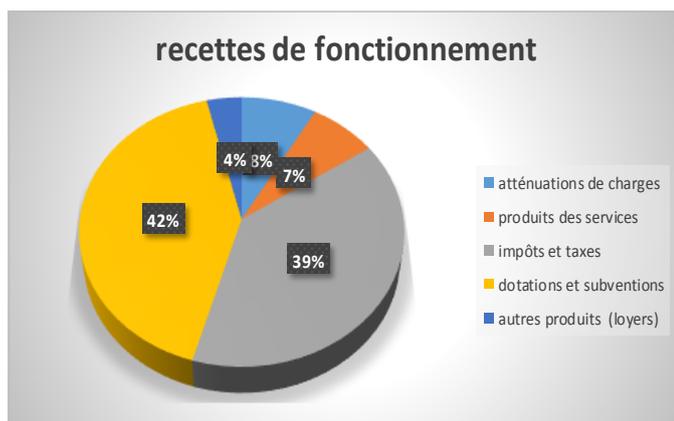
Page 7 : environnement : ville et villages fleuris, assainissement

Pages 8 et 9 : vie associative

Pages 10 et 11: infos pratiques

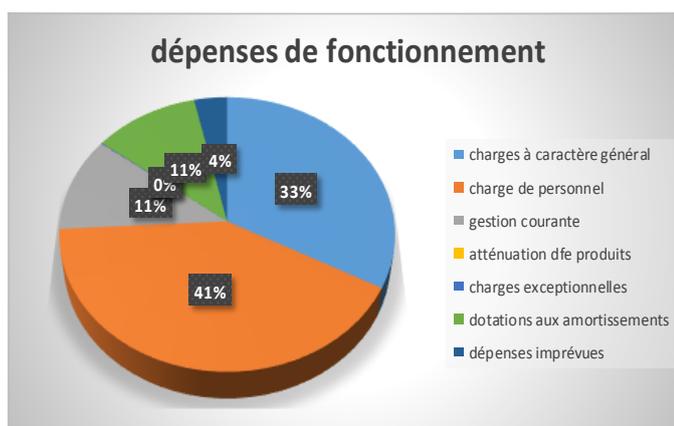
Page 12 : état civil, programme de la fête et jeux

BUDGET PRINCIPAL 2014 SECTION FONCTIONNEMENT



atténuations de charges	38 200,00 €
produits des services	34 253,17 €
impôts et taxes	181 600,00 €
dotations et subventions	194 532,00 €
autres produits (loyers)	17 850,00 €
report 2013	114 997,93 €

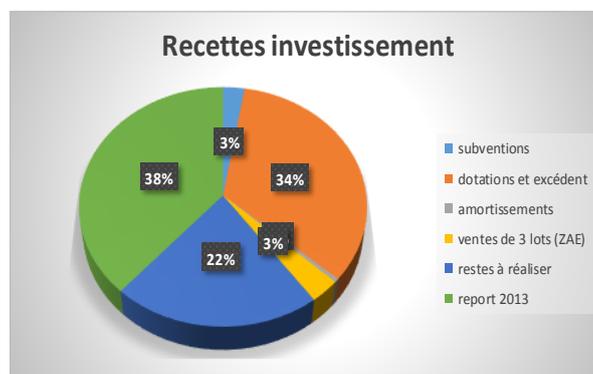
Equilibré à hauteur de 581 433 €



charges à caractère général	188 316,00 €
charge de personnel	237 784,00 €
gestion courante	64 178,00 €
atténuation de produits	153,00 €
charges financières	6 543,00 €
charges exceptionnelles	700,00 €
dotations aux amortissements	63 759,00 €
dépenses imprévues	20 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL 2014 SECTION INVESTISSEMENT

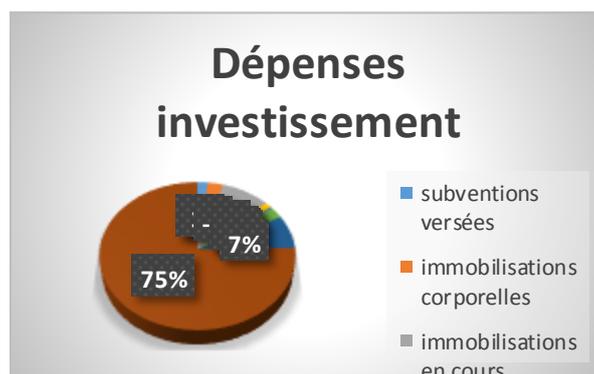
subventions	20 000,00 €
dotations et excédent	255 477,23 €
amortissements	3 859,00 €
ventes de 3 lots (ZAE)	23 560,00 €
restes à réaliser	162 316,00 €
report 2013	290 777,77 €



Equilibré à hauteur de 755 990 €

€

subventions versées	17 000,00 €
immobilisations corporelles	25 700,00 €
immobilisations en cours	-80 215,00 €
emprunts et dettes	11 127,00 €
dépôts et cautionnements	2 700,00 €
dépenses imprévues	23 261,00 €
travaux photovoltaïques	66 846,00 €
restes à réaliser	689 571,00 €



LES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission des finances, prospective économique et ressources humaines :

Etablit avec le personnel administratif et suit les budgets (principal, assainissement, photovoltaïque) et gère le personnel communal

Membres : **Bernard BAZINET, M.Madeleine GRASSET, Laurent PIALHOUX, Valérie MALLEMANCHE, Gérard ROUMAT, Monique JULIEN**

Commission affaires scolaires :

Organise le périscolaire, (gestion de la garderie et de la cantine), participe aux Conseils d'Ecole et établit un budget prévisionnel avec le personnel scolaire.

Membres : **Yoann MARENDA, Bernard BAZINET, Valérie MALLEMANCHE, M.Madeleine GRASSET**

Commission tourisme, rayonnement culturel et Sport et jeunesse :

Est en relation avec les associations et la jeunesse, élabore des animations et organise des manifestations culturelles.

Membres : **M. Madeleine GRASSET, Etienne BARTEAU, Patricia CHABOT-LALAY, Valérie MALLEMANCHE et Yoann MARENDA**

Commission voirie, réseaux et assainissement :

Fait un état des lieux de la voirie. Etablit un planning pluriannuel de l'entretien et de la remise en état. Est en relation avec le SIDE, le SMECTOM et le Parc dans une approche environnementale.

Membres : **Laurent PIALHOUX, Etienne BARTEAU Gérard Roumat, Joël PELLEVOISIN, Monique JULIEN et Francis METIFEU**

Commission travaux et patrimoine immobilier :

Assure le suivi des projets en cours, Intervient dans l'entretien des propriétés communales, fait des propositions en fonction des nouvelles normes.

Membres : **Joel PELLEVOISIN, Gérard ROUMAT, Bernard BAZINET, Francis METIFEU, Laurent PIALHOUX**

Commission urbanisme et carte Communale :

Donne son avis sur les projets d'urbanisme en fonction de la Carte Communale approuvée en mars 2014.

Membres : **Jean Gérard ABBES, Gérard Roumat, Joël PELLEVOISIN, Monique JULIEN, Laurent PIALHOUX et Bernard BAZINET.**

Commission actions sociales et caritatives

Définit la participation de la commune aux actions caritatives locales ou nationales (téléthon, restos du cœur, secours populaire, secours catholiques...). Aide et oriente les personnes fragiles. Organise le repas des aînés.

Membres : **M.Madeleine GRASSET , Chantal MOUTIER , Patricia CHABOT LALAY , Valérie MALLEMANCHE**

Commissions informations municipales :

Elabore le bulletin municipal en assure la réalisation et la diffusion à moindre coût .

Membres : **M.Madeleine GRASSET , Chantal MOUTIER , Patricia CHABOT LALAY , Valérie MALLEMANCHE, Etienne BARTEAU, Gérard ROUMAT, Yoann MARENDA.**

Commissions appel d'offres :

Lance et étudie les appels d'offres dans le cadre des marchés publics.

Titulaires : **PEYRAZAT Pierre, BAZINET Bernard et ROUMAT Gérard**

Suppléants : **PIALHOUX Laurent, BARTEAU Etienne, PELLEVOISIN Joël**

DELEGUES SYNDICAUX

SMCTOM : Syndicat mixte de collecte des ordures ménagères :

Titulaires : **Pierre PEYRAZAT, Gérard ROUMAT**

Suppléants : **Etienne BARTEAU, Bernard BAZINET**

Nontron :

Titulaires : **Pierre PEYRAZAT, Joël PELLEVOISIN**

Suppléants : **Laurent PIALHOUX, Gérard ROUMAT**

SITE de Piégut et SIRS de Nontron (transport scolaire) :

Titulaires : **Bernard BAZINET, Patricia CHABOT-LALAY**

Suppléants : **Pierre PEYRAZAT, Joël PELLEVOISIN**

PNR : syndicat mixte du Parc Naturel Régional Périgord Limousin :

Titulaire : **Patrick GENDRE**

Suppléante : **Monique JULIEN**

SDE : syndicat d'électrification :

Titulaires : **Gérard ROUMAT, Francis METIFEU**

Suppléants : **Laurent PIALHOUX, Joël PELLEVOISIN**

SIDE : syndicat intercommunal des eaux de



Merci à M LEONARD Roger et à sa famille qui ont accepté de recevoir les eaux de pluie de la mairie dans leur étang.

Du côté de l'école : les nouveautés 2014/2015 :

Mouvement du personnel :

Madame Marie-Claude ABBES, Directrice de l'école d'Augignac, nous quitte pour une nouvelle affectation. Mme Corinne BARRON qui arrive d'Abjat sur Bandiat lui succède sur le poste de Directrice mais elle n'enseignera qu'à mi-temps (les lundis, mardis et mercredis) auprès de la Grande Section et du Cours Préparatoire. Son complément de service (les jeudis et vendredis) sera assuré par Mme Sandrine PRAT-ESPOUEY qui officiera aussi à Beaussac le reste de la semaine. Madame Isabelle ALINC continuera à prendre en charge les petits et moyens. Avec les nouvelles inscriptions, c'est une centaine d'élèves qui fréquenteront le Regroupement Pédagogique Augignac-St Estèphe à la rentrée de septembre.

Projet piscine :

Les classes de Grande Section / CP d'Augignac et CE1 / CE2 de Saint-Estèphe vont bénéficier de 10 séances à la piscine de Nontron le mercredi matin entre le 1^{er} avril 2015 et le 17 juin 2015. Les mairies de St Estèphe et d'Augignac vont financer entièrement cette activité. Celle-ci ne pourra avoir lieu que si elle est suffisamment encadrée par des accompagnateurs bénévoles agréés par l'Education Nationale. Un appel est donc lancé à toute personne volontaire (en priorité des parents d'élèves) afin de passer cet agrément qui sera valable définitivement. Celui-ci est constitué d'une journée de formation théorique avec une partie pratique en piscine. Les séances d'agrément auront lieu le mardi 9 septembre 2014 ou le mardi 9 décembre 2014 ou le mardi 31 mars 2015 et se dérouleront à la piscine de Nontron. Veuillez vous rapprocher des Directrices d'école si vous êtes volontaires, que vous soyez parents d'élèves ou non.

Bernard BAZINET

BUDGET année 2013

	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>bilan</u>
école	43 183,51 €	447,04 €	-42 736,47 €
garderie	28 673,76 €	12 997,42 €	-15 676,34 €
cantine	49 444,21 €	17 396,74 €	-32 047,47 €
Total	121 301,48 €	30 841,20 €	-90 460,28 €

Soit 1173,73 € par élève en 2013

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires :

L'objectif de cette réforme est double : respecter le rythme de l'enfant et veiller à l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires. A nos yeux, le rythme de l'enfant ne connaîtra pas de véritable amélioration. Pour autant, nous nous sommes attachés à mettre en place des activités périscolaires très structurées (ateliers d'éveil musical, activités manuelles et sportives) avec l'appui de l'équipe du Centre de Loisirs intercommunal. Il y aura 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées donc il y aura classe le mercredi matin. Les TAP (Temps d'activités périscolaires) auront lieu le mardi après-midi pour les 2 classes de l'école de St Estèphe et pour la classe de GS/CP d'Augignac. Pour la classe de Mme Alinc (2, 3 et 4ans), les 3 heures de TAP se dérouleront de 13 h 30 à 14 h 30 les lundis, mardis et jeudis. Pendant les TAP, les enfants seront sous la responsabilité des animateurs du Centre de Loisirs de la Communauté de Communes du Haut-Périgord avec qui une convention a été signée pour l'année scolaire 2014/2015. Le Conseil Municipal, soucieux des difficultés posées par cette nouvelle organisation avec classe le mercredi matin a décidé de mettre en place un temps de garderie périscolaire ce jour-là de 12 h à 13 h afin de permettre aux parents de récupérer leurs enfants. L'inscription au Centre de Loisirs de Busserolles qui propose un transport en bus dès la sortie des classes et une restauration au centre de loisirs est une solution alternative. Une réunion d'informations à destination des parents d'élèves a été organisée en ce sens à la salle des fêtes de St Estèphe le 24 juin dernier. Elle faisait suite à un questionnaire adressé aux parents par les commissions scolaires d'Augignac et de St Estèphe.

Les transports scolaires :

Pour le transport scolaire du Collège de Piégut, les inscriptions sont ouvertes soit en mairie, soit directement auprès du Syndicat Mixte Intercommunal d'Intervention et de Prévention Scolaire de Piégut-Pluviers à la mairie de St Barthélémy de Bussières. Pour les ayant droits, la participation annuelle sera de 129 € avec désormais deux facturations de 64,50 € au lieu de trois. Pour la cité scolaire de Nontron, la participation des familles est de 90 € pour les ayant droits avec également 2 facturations en novembre et mars.

La commune d'Augignac participe également aux frais de transport à raison de 105 € par élève pour le collège de Piégut-Pluviers et de 90 € par élève pour la Cité Scolaire de Nontron. Le Conseil Municipal a également décidé la reconduction des aides accordées aux familles pour les voyages scolaires organisés par les Collèges ou le Lycée à hauteur de 60 € par année et par élève concerné (ou 50% de la somme engagée par la famille si celle-ci est inférieure à 60 €).

TRAVAUX de VOIRIE

La voirie dans une commune rurale est le vecteur premier de communication entre les habitants à titre privé ou professionnel, au quotidien ou de manière occasionnelle.

Augignac est dotée d'un linéaire d'environ 38 kilomètres de routes et chemins goudronnés dont 13 font partie du réseau intercommunal.

Cet équipement est l'héritage du travail d'investissement et d'entretien effectué par les équipes municipales précédentes, qui nous laissent à ce jour un réseau préservé.

Malgré tout, la continuité d'entretien est nécessaire au maintien de la qualité de nos infrastructures routières. La commission voirie a dû prendre connaissance rapidement de ce dossier. Les priorités d'intervention connues et déjà diagnostiquées ont été récemment prises en compte afin de déclencher une consultation d'entreprises pour la réalisation de travaux avant la fin de l'année. Une subvention du Conseil Général 2012/2013 (contrat d'objectif), non consommée à ce jour, cofinancera ce programme.

Zone traitée :

Rue de l'église

Chemin Blanc (VC 209)

Route de Laubanie Sud (VC 405)

Chemin de Lapeyre

Chemin des Petits Champs

Insonorisation d'une plaque d'égout dans la traversé du bourg

Sachez que la mairie est ouverte le lundi et jeudi sur RV de préférence, **le mardi et le mercredi de 9h à 12 h30 et de 13h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h et de 13h 30 à 18 h.** L'agence postale est ouverte le matin les **mar-dis, jeudis et vendredis.**

Un inventaire des interventions légères et ponctuelles est en cours, pour la mise en place d'une session de « point à temps ».

Dans la limite de nos contraintes budgétaire, le secteur de la voirie, est et sera un ouvrage de tous les jours qu'il ne faudra pas négliger.

Pour la commission voirie **Laurent Pialhoux**

Notre nouvelle mairie

Après une trentaine d'années de services les locaux de la mairie 1 rue des écoles étaient devenus trop exigus. Un projet de construction d'une maison des services publics intégrant l'agence postale et la mairie a été lancé en 2012 sous la mandature de M Gilles Brudieux dans une optique de haute qualité environnementale avec un concept de basse consommation énergétique.

La structure bois avec un bardage mélèze (qui grisera avec le temps) et un seul mur ont permis de réduire les coûts de construction. Par leur orientation, ils donnent une inertie thermique pour un bon confort été comme hiver.

Les travaux ont débuté en septembre 2013 et la réception a eu lieu le 25 juin 2014. Ils ont été suivis par 3 équipes municipales différentes et ont connu un changement de maître

d'œuvre puisque Mme Pialat architecte a pris la suite de son mari qui a connu des problèmes de santé. Malgré tous ces changements, le projet arrive à son terme bien qu'il reste encore tout l'aménagement extérieur à terminer sur lequel nous nous pencherons cet automne.

Nous remercions les Municipalités précédentes d'avoir suivi ce projet sans avoir eu recours à l'emprunt. Ce bâtiment à énergie positive, grâce aux panneaux photovoltaïques, produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Nous revendrons à EDF au prix de 0,1599 € le kwh, ce qui permettra de financer un emprunt pour la rénovation du foyer rural.

Gérard Roumat

LA PARTICIPATION DE NOTRE COMMUNE AU LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS ».

Augignac est un bourg que tous les habitants de la région traversent, pour se rendre, soit vers la Haute Vienne, soit vers Nontron ou le Grand Etang.



Les élus ne rechignent pas à la tâche pour sécuriser les arbres du jardin public.

Ce que l'on remarque au printemps, c'est d'abord le fleurissement des arbustes, des lianes et des arbres (forsythias, lilas, magnolias, rosiers, glycines, prunus, arbres de Judée...) dans les jardins privés. Fleurissement que l'on retrouve également dans tous nos villages. Nous aimons les beaux jardins qu'ils soient d'agrément ou potagers. Nos points forts sont le jardin public et Rocheyside. Mais il faut améliorer certains lieux : la place de l'école, le haut de la place de l'église, les entrées de bourg.

C'est pourquoi nous nous engageons dans le label « Villes et Villages Fleuris ». L'intérêt est de formaliser des objectifs pour mettre en place un plan de gestion différencié des espaces verts mais aussi de mieux fleurir notre commune.

La conduite différenciée des espaces verts s'appuie sur un plan de gestion des espaces communaux (places, rues, jardins,

étendues naturelles...) afin de définir les zones qui reçoivent un soin intensif et les espaces où l'entretien est plus extensif. Les espaces en centre bourg, comme l'école, la place de l'église ou la mairie sont très bien entretenus, de façon dite « horticole ». Un espace proche du bourg comme le jardin public sera maintenu de façon plus extensive avec des secteurs soignés et des zones plus naturelles. Concrètement, des espaces comme les abords des ateliers municipaux, la prairie de la Cornadelle, le bas du jardin public et le sous-bois seront tondu en fonction des besoins et non systématiquement sans pour cela se laisser gagner par de la végétation indésirable.

Cette démarche est importante et nécessaire. Il y a de plus en plus d'espaces à entretenir pour nos jardiniers polyvalents. De plus l'arrêt des herbicides par décret dès 2020, nous oblige à organiser différemment le temps des employés et nous devons nous habituer à voir certains espaces plus naturels.

Une première visite du village a eu lieu le 17 Juillet par le comité des « Villes et Villages fleuris de la Dordogne » où étaient présents 3 élus ainsi que Christophe et Éric, nos deux agents techniques intercommunaux. Un rapport de visite sera envoyé à la mairie. Nous attendons avec intérêt leurs points de vue et leurs conseils.

Vous l'avez certainement remarqué, l'espace aux abords de la nouvelle mairie n'est pas aménagé. Ce n'est pas la saison ni de semer une pelouse, ni de planter des arbustes et des arbres. Dès l'automne, de la terre végétale sera apportée sur toute la partie arrière de la mairie pour couvrir le remblai.

L'été nous laisse le temps de réfléchir sur l'aménagement de ce nouveau jardin. Il est à l'abri du vent, bien orienté vers le sud. C'est l'occasion de créer un espace plus intime que le jardin public, plus sécurisé pour les enfants et plus sécurisant pour les parents.

Etienne Barteau

Comme votre véhicule est soumis à un contrôle technique régulier, les installations d'assainissement non collectif sont soumises à un contrôle périodique. Celui-ci est réalisé par des techniciens du SIDE selon l'arrêté interministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de cette mission de contrôle. Le rapport de visite est nécessaire en cas de vente. Dans ce cas il est valable 3 ans. Si des travaux sont nécessaires, les habitants situés dans le périmètre du bassin versant de la Doue peuvent bénéficier d'une aide de 4200 € (jusqu'en fin 2015) de l'agence de l'Eau Adour-Garonne. Renseignez-vous auprès du SIDE du Bourdeix (téléphone 05/53/56/25/58)

Le contrat territorial du bassin versant de la Doue a été mis en place dans le but de garantir la qualité de l'eau de l'usine de production d'eau potable du Moulin de Pinard ainsi que la qualité des eaux de baignade de l'étang de St Estèphe. Afin de lutter contre la détérioration du milieu, 4 axes ont été ciblés :

- la protection et la gestion des milieux aquatiques au niveau des étangs
- La réduction de l'impact de l'activité agricole
- Le suivi et la bonne gouvernance des cours d'eau
- L'optimisation des installations d'assainissement, notamment par un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif avérées polluantes.

ASSAINISSEMENT

VIE ASSOCIATIVE

Augignac est une commune dynamique et la municipalité fait tout son possible pour apporter son soutien aussi bien sur le plan logistique qu'humain, aux associations, quelles qu'elles soient, qui par leurs actions mettent en valeur notre commune. Comme de nombreux bénévoles, beaucoup d'élus du Conseil Municipal œuvrent dans ces associations. Il est cependant nécessaire que soit mis en place un accord sur le calendrier des diverses manifestations. Il est donc important d'établir un planning dès le mois de novembre pour l'année prochaine. A chaque bulletin municipal, nous vous présenterons une association de la commune. Nous commençons par l'Association de Chasse Commune Agréée (ACCA).

Rappel : Un espace multimédia est à la disposition du public, et donc des associations, à la nouvelle mairie. Cet automne nous lancerons l'étude pour la rénovation du Foyer Rural avec une salle pour les associations.

Encore merci aux dirigeants et aux bénévoles qui se donnent sans compter pour Augignac.

Amicale laïque des parents d'élèves d'AUGIGNAC :

Etablit un lien entre les familles et l'école en organisant des manifestations diverses et des loisirs culturels

Présidente : Aurélie Védrenne
Trésorière : Céline Farges
Secrétaire : Sabine Ausems
Contact : 05/53/56/31/43

Association communale de Chasse agréée :

Assure une bonne organisation technique de la chasse, favorise le développement du gibier et la régulation des animaux classés nuisibles dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes.

Président : René Mandon
Vice-président : Didier Bardeau
Trésorier : René Barataud
Trésorier adjoint : Michel Raynaud
Secrétaire : Vincent Marena
Secrétaire adjoint : Emmanuel Favard
Contact : 05/53/56/84/58

ASSOCIATION CULTURELLE ET DE LOISIRS D'AUGIGNAC :

Organise une fois par mois des balades de pays (de 7 à 12 km) pour découvrir le patrimoine de notre commune et des communes avoisinantes.

Président : Pascal Freleteau
Vice présidente : Fabienne Dutin
Trésorier : Gilles Brudieux
Secrétaire : Madeleine Grasset
Secrétaire adjoint : Pierre Peyrazat
Contact : 05/53/56/80/43

Association Nontronnaise et Augignacoise des Sports de l'Air (A.N.A.S.A.) :

Organise des manifestations de loisir aérien
Président : Albert FAURE
Instructeur : Dominique Blaud
Contact : 05/53/56/68/15

Association Sportive du Pays Granitique :

Issue de la fusion de l'A.S. Augignac et La Piégutaine Sportive (foot):

Président : Joël Bringaud
Secrétaire : Stéphane Berthomet
Secrétaire adjoint : Jean Christophe Léger
Trésorier : Fabrice Faure
Trésorier adjoint : Daniel Chabot
Ecole de foot à Augignac
Contact : 06/14/22/94/68

CLUB DU 3^e AGE :

Réunit les personnes de 3^e âge de la commune et leur organise des loisirs (jeux, thés dansants, excursions, etc...)

Président : Gérard Tarrier
Vice présidente : Janine Girard
Trésorière : Audrey Tarrrier
Secrétaire : Micheline Tarrier
Secrétaire adjointe : Jacqueline Guillon
Contact : 05/53/56/27/21

Comité des fêtes d'Augignac :

Organise des fêtes, réjouissances et manifestations diverses pour le développement des distractions et loisirs de la commune.

Président : Gilles Combeau
Vice-président : Maurice Massonnat
Trésorier : Michel Banus
Trésorier adjoint : Gérard Roumat
Secrétaire : Marie Hamon
Secrétaire Adjointe : Genevière Lacourarie
Contact : 06/50/02/92/91

LES AMIS DU MOULIN DES AMIS DE CHEZ PEY :

Désire créer une dynamique sur le site du Moulin de Chez Pey, participer à l'entretien et la restauration du moulin ainsi que promouvoir les activités communales.

Présidente : JeanneLaforge
Secrétaire : Karine Jarles
Trésorière : Catherine Pinel
Contact : 05/53/60/30/24

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE FEMININE D'AUGIGNAC :

Entretient la forme physique de ses membres et permet de créer des liens d'amitié entre eux.

Présidente : Solange Lastère
Vice présidente : Christine Brudieux
Trésorière : Monique Alafort
Secrétaire : Marie Noëlle Maisonnade
Contact : 05/53/56/85/74

LES DYNAMIQUES :

Propose des animations axées sur la jeunesse, divertit les gens à travers des activités de loisirs.

Président : Cédric Parachout
Vice-président : Nicolas Faure
Trésorier : David Valeix
Secrétaire : Anne-Lise Lavigne
Contact : 06/76/67/45/53

Calendrier des fêtes et animations Du 1^{er} août au 31 décembre 2014

<u>Vendredi 1 août</u> TOUR AERIEN ULM 2014 Association Nontronnaise et Augignacoise des Sports de l'Air	<u>Dimanche 9 novembre</u> RANDO QUAD Les Dynamiques
<u>16/17/18 août</u> FÊTE ANNUELLE Comité des Fêtes	<u>Dimanche 16 novembre</u> CONCOURS DE BELOTE Club du 3 ^e âge
<u>Dimanche 31 août</u> Randonnée à Chéronnac « les sources de la Charente » Association Culture et Loisirs	<u>Samedi 23 et dimanche 24</u> MARCHE DE NOEL Randonnée pédestre au profit du Téléthon Comité des Fêtes
<u>Samedi 13 septembre</u> Randonnée à Trémolat (Chemin de la résistance) Association Culture et Loisirs	<u>Samedi 29 novembre</u> REPAS du club Club du 3 ^e âge
<u>Dimanche 12 octobre</u> THE DANSANT Club du 3 ^e âge	<u>Dimanche 30 novembre</u> Randonnée à Brantôme suivie du repas de clôture Association Culture et Loisirs
<u>Samedi 18 octobre</u> Randonnée à Sers (16) Association Culture et Loisirs	<u>Samedi 6 décembre</u> PAELLA Amicale Laïque
<u>Dimanche 19 octobre</u> THE DANSANT Gymnastique Volontaire d'Augignac	<u>Dimanche 14 décembre</u> REPAS DES AÎNES Organisé par la municipalité
<u>Samedi 25 octobre</u> Soirée rétrospective Les Dynamiques	<u>Jedi 25 décembre</u> REPAS PERSONNES AGEES SEULES Club du 3 ^e âge
<u>Samedi 8 novembre</u> LOTO Société de Chasse	<u>Mercredi 31 décembre</u> REVEILLON ST SYLVESTRE Comité des Fêtes

FOCUS SUR UNE ASSOCIATION : L'ACCA d'AUGIGNAC

Cette association a été créée en 1971, elle s'étend sur 2048 hectares, dont 250 en réserve de chasse faune sauvage. Son fonctionnement est inspiré par les lois décrets et règlements concernant la chasse sur les ACCA et par la loi 1901 sur les associations pour son organisation.

Elle est animée par un bureau élu par le Conseil d'administration lui-même élu en assemblée générale tenue chaque année au mois de juin. Le Président est René Mandon.

Son financement est fait par les cotisations des chasseurs adhérents, les subventions fédérales pour la protection des cultures et des élevages et un loto chaque année. La trésorerie est composée d'un fonds de réserve obligatoire et d'un budget prévisionnel pour l'année cynégétique en cours, voté en AG.

La saison passée, elle comprenait 50 adhérents, chasseurs ayant droit ou membres étrangers, les propriétaires non chasseurs peuvent adhérer à titre gracieux. La chasse y est possible de deux façons : individuellement pour le petit gibier sédentaire ou de passage, le grand gibier en battue pour les grands cervidés, sangliers et chevreuil. Le renard classé nuisible est tiré lors de ces deux formes de pratiques.

Durant toute l'année, les nuisibles sont piégés ou tirés par des personnes habilitées.

Nous remercions les propriétaires pour l'apport de leurs terrains et leur patience lors des dérangements que la chasse occasionne. Il y a de moins en moins de chasseurs, très peu de jeunes arrivants, les anciens s'essoufflent.

La chasse est de plus en plus indispensable et incontournable en milieu rural, elle fait partie de la vie. La nature est souvent livrée à elle-même, la déprise agricole est importante, les bois s'épaississent. Qu'en serait-il si les populations de grands cervidés, sangliers et chevreuils n'étaient pas gérées ? Combien d'accidents de la route y aurait-il en plus de ceux que l'on connaît aujourd'hui ?

Nous sommes à la disposition des personnes qui souhaitent la découvrir et (ou) qui souhaitent en parler.

Bien cordialement à vous.

René Mandon

Vous avez besoin de renseignements, de connaître vos droits et prestations en matière de protection sociale, de logement, une information juridique, une aide ou un accompagnement pour personnes âgées, ... Veuillez trouver ci-dessous des coordonnées utiles afin de faciliter vos démarches .

Caisse d'Allocations Familiales
(CAF)

50, Rue Claude Bernard
24011 PERIGUEUX CEDEX 11
tel : 08/10/25/24/10
Permanence : 24, rue Carnot 24300 NON-
TRON
Le 2ème jeudi de chaque mois

Mutualité Sociale Agricole
MSA

Permanence : 24 rue Carnot 24300 NONTRON
Le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h
30
Le mercredi et le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
Et sur RV au 05/53/67/177/77
Nb : la permanence MSA est fermée du 1er juillet au
31 août inclus

Point d'Accès au droit :

Ancien tribunal de Nontron 24300 NON-
TRON

tel 05/53/06/39/33

Permanence uniquement sur rendez-vous

Avocats : le 1er vendredi du mois de 9h à 12h

Huissiers : 2ème mercredi du mois de 9h à 12h

Notaires : 3ème mercredi du mois de 9 h à 12 h

Secours Catholique:

5 rue André Chalus 24300 Nontron
tel : 05/53/56/74/45

Contact : Mme Monique PLUYAUD
Mercredi de 14 h00 à 17 h00 (vestiaire)
Jeudi de 14 h00 à 16 h00 (accueil de per-
sonnes en difficultés)

Agence départemental d'information sur
le logement (ADIL 241)

3, rue Victor Hugo 24000 PERIGUEUX,
tél 05/53/09/89/89

Permanence : rue du 19 mars 1962 à NON-
TRON (24300)
le 2ème vendredi du mois de 14 h à 17 h

Caisse Primaire d'Assurance Mala-
die (CPAM)

Permanence : rue du 19 mars 1962
24300 NONTRON

tel : 3646 sur RV et tous les lundis
de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à
15 h 30

Nb : La permanence est fermée du
lundi 30 juin au vendredi 29 août

PRATIQUES
INFOS

Centre Intercommunal d'Action Sociale
(CIAS)

Rue André Masfrand 24360 PIEGUT-PLUVIERS
tel : 05/53/56/55/90

Le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social en liaison avec d'autres institutions sur le territoire communal. Il reçoit, informe et oriente le public dans le cadre de la prévention sociale.

Il gère et organise de nombreux services à destination des personnes âgées, à savoir :

- L'aide à domicile qui consiste à une aide aux gestes de la vie quotidienne et au maintien du contact intellectuel et affectif avec le monde extérieur.
- L'auxiliaire de vie dont la mission principale est l'aide à la préservation et à la restauration de l'autonomie.

Le Centre Médico Social

(CMS)

Les assistants sociaux proposent des aides aux personnes et aux familles en difficulté afin d'améliorer leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie. Leur mission consiste à écouter, soutenir et accompagner les personnes en fonction de leurs demandes et de leurs besoins, à établir des plans d'action et à évaluer les résultats.

N'hésitez pas à contacter une assistante sociale

au CMS de Nontron Place du Champ de Foire, BP 22, 24300 NONTRON tel : 05/53/56/00/36 le lundi de 9 h 30 à 12 h sur RV sauf le 1er lundi du mois :

au CMS de Piégut, 7 place Yves MASSY 24360 PIEGUT-PLUVIERS tel 05/53/56/40/51 le mardi de 9h 30 à 12 h et sur rendez-vous au 05/53/56/00/36.

Besoin d'un rendez-vous pour votre enfant avec un médecin pédiatre ou une puéricultrice ?

Contactez le service de **Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

Place du Champ de foire, BP 22, 24300 NONTRON

Permanence d'une puéricultrice tous les mardis de 10 h à 12 h

Consultation de nourrissons *sur rendez-vous*

- *le 1er lundi après-midi*
- *Le 3ème jeudi toute la journée*
- *Le 4ème mardi mardi*

BON A SAVOIR :

Valérie Mallemanche

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit. (article 19 de l'arrêté préfectoral du 17/05/1999)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : (article 20 de l'arrêté préfectoral du 17/05/1999)

- les jours ouvrables de 8h 30 à 12h 00 et de 14h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h 00 à 12 h 00 et de 15h 00 à 19h 00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h 00 à 12h 00

Ne laissez pas divaguer vos chiens.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de garde ou de protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 m. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après l'action de chasse.

Qui suis-je ???

(un monument, un édifice, une personne, un animal, un village ou une ville, découvrez qui ou quoi se cache derrière cette énigme)

Mon nom se réfère à un personnage d'origine galloise (*Algeinus*) germanique (*Adgennus*) ou encore gallo-romaine (*Aligenus*), suivi du suffixe *-acum* qui indique le domaine de ...

Situé dans le nord Dordogne, en Périgord Vert, je possède un bourg de près d'1km de long où jadis un grand nombre de commerçants et artisans s'y retrouvaient ainsi qu'un cinéma et deux salles de bal.

Je suis agrandi de 18 petits villages ce qui me fait atteindre une superficie de 23Km2 avec une densité moyenne de 36 habitants au Km2.

Quand vous êtes chez vous, vous êtes chez moi, alors qui suis-je ?

Yoann Marena

ETAT CIVIL

Naissances :

MARENDA Wyllo le 12 mai 2014

MONTALESCOT Jules, Pierre, André le 14 mars 2014

CHABOT Leïna le 2 juin 2014

Mariages :

Rémi ROSSAT-MIGNOD et Caroline DAUGUET le 21 juin 2014

John WITHERS et Joan Margaret NOBLE le 1er août 2014

Décès :

VEDRENNE Henri (Les Chadauds) le 30 janvier 2014

BEAUVAIS Marie-Thérèse veuve DURAND (Le Maine du Bost) le 21 février 2014

PARACHOUT Aimée veuve COUVIDAT (Les Chadauds) le 7 mai 2014

PRIEURET Henriette veuve BARDEAU (Puybégout) le 20 juin 2014

PROGRAMME de la FETE

Samedi 16 août :

courses cyclistes à partir de 14 heures

Soirée entrecôte / haricots animée

Dimanche 17 août :

Vide grenier au jardin public

Marché artisanal

Séances de maquillages pour les enfants

Animation par la banda de Blaye

Lâcher de la montgolfière

Feu d'artifice avec participation de la commune

Lundi 18 août :

Concours de pétanque en doublette

Animations pour les enfants : séances de maquillage, course en trottinette et lâcher de ballons.

Le bulletin municipal est édité et imprimé par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : M Pierre PEYRAZAT, Maire

Conception : Mmes CHABOT-LALAY, GRASSET, MALLE-MANCHE, MOUTIER et Mrs BARTEAU, BAZINET, MARENDA, PEYRAZAT, PIALHOUX, ROUMAT, Conseillers Municipaux et M MANDON, Président de l'ACCA

Photos : Pierre PEYRAZAT